

Organisation panaméricaine de la Santé, 63e Conseil directeur

Du 28 septembre au 2 octobre 2026

Point 8.3 : Stratégie et plan d'action pour améliorer la qualité des soins dans la prestation des services de santé

2020-2025 : Rapport final

Je m'exprime au nom du Conseil International des Infirmières (CII), qui représente plus de 30 millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde.

Les infirmières et infirmiers constituent le groupe professionnel le plus nombreux au sein du personnel de santé. Présents à tous les niveaux du système et dans l'ensemble des milieux de soins, ils sont des acteurs incontournables de toute stratégie d'amélioration de la qualité. Les conclusions du rapport confirment ce que le CII souligne depuis longtemps : le renforcement des soins de première ligne exige des effectifs infirmiers suffisants, une formation adaptée et un soutien adéquat. Le personnel infirmier joue également un rôle central dans les axes stratégiques du rapport, notamment la prévention et le contrôle des infections, la sécurité des patients, la surveillance des événements indésirables ainsi que l'utilisation rationnelle des médicaments et des technologies de santé.

Le CII déplore que les objectifs relatifs aux événements indésirables, à la satisfaction des patients ainsi qu'à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les établissements de santé n'aient pas été atteints. Les progrès dans ces domaines dépendent étroitement des conditions d'exercice des professionnels de santé, notamment d'effectifs suffisants, d'environnements de travail favorables et des ressources nécessaires pour dispenser des soins fondés sur des données probantes. Les futurs cadres de suivi devraient intégrer systématiquement des indicateurs de qualité et de sécurité propres aux soins infirmiers, en reconnaissant leur contribution essentielle à la sécurité des patients et à l'amélioration des résultats de santé.

Le CII note également avec préoccupation que seuls deux pays disposent de cadres réglementaires favorisant l'accès universel à des médicaments de qualité, sûrs et

abordables, et que seuls dix pays et territoires sont dotés de systèmes d'accréditation intégrant la formation interprofessionnelle et les compétences des diplômés. Le renforcement de la formation, de la réglementation et de l'accréditation en soins infirmiers doit être reconnu comme un levier essentiel de l'amélioration de la qualité. Il convient également de permettre aux infirmières et infirmiers de maintenir et de développer les compétences nécessaires pour dispenser des soins sûrs et de haute qualité.

Le CII soutient les mesures proposées dans le rapport pour accélérer les progrès, notamment le renforcement de la formation initiale et continue des professionnels de santé, la mise en œuvre de plans opérationnels assortis d'objectifs mesurables au sein des services, ainsi que la promotion d'une utilisation éthique, sûre et appropriée des outils numériques et de l'intelligence artificielle dans la prestation des soins.

Nous exhortons les États Membres à veiller à ce que les infirmières et infirmiers soient associés, en tant que partenaires à part entière, à la conception et à la mise en œuvre de la prochaine phase de ces travaux. Investir dans le personnel infirmier est indispensable pour garantir des soins de qualité, durables et équitables dans l'ensemble de la Région.

Présentée par Sarah E. Gray